

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	02.09.2019	12h40	19.330	DDTE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Doris Angst</b>		
<b>Titre : État des eaux souterraines dans le canton de Neuchâtel</b>		
<b>Contenu :</b> <p>Le rapport de l'Observation nationale des eaux souterraines NAQUA pour la période 2007-2016, publié le 15 août 2019, relève que les eaux souterraines en Suisse contiennent toujours plus de polluants.</p> <p>Selon le rapport, les valeurs limites sont dépassées dans certaines stations pour les nitrates, pour les résidus de produits phytosanitaires et/ou leurs métabolites ainsi que pour les hydrocarbures halogénés volatils (HHV). Des micropolluants provenant des eaux usées ont par ailleurs également été détectés.</p> <p>Ces relevés ont été effectués entre 2014 et 2016. Les données ont certainement évolué depuis.</p> <p>Dès lors, nous aimerions une réponse aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Les valeurs limites pour ces substances (nitrates, pesticides et métabolites, HHV, micropolluants des eaux usées) ont-elles été dépassées dans les stations de mesure du canton de Neuchâtel pour la période indiquée par l'étude ? Si oui, de combien et dans quelles stations de mesure ?</li><li>– Que disent les mesures plus récentes ?</li></ul> <p>Nous aimerions, si possible, une liste indiquant la valeur pour chaque substance mesurée et pour chaque station de mesure du canton.</p> <p>On a également pu lire que, dans certains cantons, la délimitation des zones de protection des eaux souterraines ne serait pas terminée. Qu'en est-il dans le canton de Neuchâtel ?</p>		
<b>Souhait d'une réponse écrite : OUI</b>		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Doris Angst		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Johanna Lott Fischer	Diego Fischer	